

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 23 septembre à 19 heures

**Date de convocation du conseil municipal :** 17 septembre 2020

**Présents :** M. LIEBUS, M. DAVID, M. VIDAL, Mme JALLAIS, M. RABUTEAU, Mme MOQUET, Mme BRUNO, M. VERGNE, M. ESHAIBI, Mme FARO, M. SIMOND, Mme ESCORNE, Mme MONTALI, M. AYMARD, Mme DULOUT, M. BASTIT, M. CHEYLAT, Mme MARCHI, Mme MAZE

**Absents mais représentés :** Mme AUBRUN pouvoir à Mme JALLAIS, M. QUITTARD pouvoir à M. SIMOND

**Absents :** Mme MACHEMY, M. CAMBOU

**Secrétaire :** M. SIMOND

Membres en exercice : 23

Membres présents : 19 jusqu'à 19h13 puis 20 à partir de 19h13

Absents représentés : 2

Membre absents : 3 jusqu'à 19h13 puis 2 à partir de 19h13

**Secrétaires :** Monsieur SIMOND est élu secrétaire à l'unanimité.

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 30 juillet 2020**

*Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 juillet 2020.*

**- Demande de subvention auprès de la DRAC, de la Région et du Département au titre de la sauvegarde des monuments historiques pour la rénovation du portail mauriste de l'abbatiale Sainte-Marie**

*Le conseil municipal à l'unanimité moins 1 abstention, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC, de la Région et du Département au titre de la sauvegarde des monuments historique pour la rénovation du portail mauriste de l'abbatiale Sainte-Marie.*

**- Demande de subvention auprès de la DRAC, de la Région et du Département au titre de la sauvegarde des monuments historiques pour l'entretien des boiseries de l'abbatiale Sainte-Marie**

*Le conseil municipal à l'unanimité moins 2 abstentions, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC, la Région et le Département au titre de la sauvegarde des monuments historique pour l'entretien des boiseries de l'abbatiale Sainte-Marie.*

**-Candidature à l'appel à projet « Revalorisons nos milieux aquatiques urbains ! » de la Région Occitanie**

*Le conseil municipal, à l'unanimité moins 4 voix contre, a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature pour l'appel à projet « Revalorisons nos milieux aquatiques urbains ! » de la Région Occitanie.*

**-Candidature à l'appel à projet de la Région Occitanie en partenariat avec Cauvaldor pour la mise en place d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE)**

*Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature pour l'appel à projet de la Région Occitanie en partenariat avec Cauvaldor pour la mise en place d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique.*

**-Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)**

*Le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné Messieurs LIEBUS, DAVID, VIDAL, VERGNE, CHEYLAT pour représenter la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.*

**-Acquisition d'une parcelle de terrain rue de la Borie située en bordure de la Borrèze**

*Le conseil municipal, à l'unanimité moins 4 voix contre, a approuvé l'acquisition d'une parcelle de terrain rue de la Borie située en bordure de la Borrèze.*

**-Rapport annuel d'activité 2019 de la concession pour l'exploitation du cinéma « Le Paris »**

*Le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité 2019 de la concession pour l'exploitation du cinéma « Le Paris » qui n'apporte aucune observation.*

**-Création de deux postes pour faire face à un accroissement temporaire d'activité**

*Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de recruter un adjoint technique à temps complet pour le service des espaces verts et un adjoint technique à temps non complet à l'école élémentaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.*

**-Subvention au club de bridge de Souillac**

*Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité moins 1 abstention, d'attribuer une subvention au club de bridge de Souillac pour l'organisation d'un tournoi au niveau national.*

**-Changement d'imputation budgétaire d'une dépense mandatée**

*Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le changement d'imputation budgétaire d'une dépense mandatée.*

**-Achats de matériel**

*Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à mettre en investissement divers achats et matériel dont le montant est inférieur à 500 € T.T.C.*

*Souillac, le 24 septembre 2020  
Le Maire, Gilles LIEBUS*